

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 29 Avril 2024

Délibération n°DEL-2024-34

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 23/04/2024

Date d'affichage : 23/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Avril à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Madame Amandine MARILLER, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine,

Absents excusés : Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAINE Franck, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Madame GISSINGER Sylviane,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**Demande de subvention au titre du Fonds Vert
dans le cadre de l'Axe2-Prévention des risques
d'incendie de forêt de végétation**

Monsieur Jack GIRARD, Conseiller Municipal Délégué, informe le conseil municipal qu'à la demande de la DDTM/Unité Forêt DFCI qui instruit notre dossier Fonds Vert, il convient de modifier la délibération n° 2024-7 du 1^{er} février 2024.

Après instruction de notre dossier, les travaux suivants sont éligibles au Fonds Vert :

*le gabarit de sécurité de 5 m et la zone de retournement au niveau de l'habitation située au chemin de Cade et Sorbin ;

*la réalisation des OLD sur une profondeur de 20 m au niveau du chemin du Four à Chaux et à hauteur de l'hôtel, pour venir en complément des OLD réalisées par le propriétaire. Le débroussaillage sur la partie sud de ce chemin n'est pas éligible car il s'agit du respect des OLD communales hors zone urbanisée ;

*le gabarit de sécurité de 5 m et les OLD de 20 m de large à hauteur des zones urbanisées au niveau du chemin de la montée du roi. Le débroussaillage du reste du chemin n'est pas éligible.

Le coût des travaux de mise en conformité OLD-incendie pour l'année 2024 est de 32 450 € HT, soit 38 940,00 € TTC.

Il convient de modifier notre dossier de demande de subvention fonds vert old, car seulement 11 000 € HT soit 13 200 € TTC sont éligible au fond vert.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Montant HT des travaux | 11 000 € | |
| Subvention Fonds vert 80 % | | 8800 € |
| Autofinancement 20 % | | 2200 € |
| TOTAL HT | 11 000 € | 11 000 € |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GIRARD concernant la mise en conformité OLD-incendie des chemins communaux tranche 2,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds Vert,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** le plan de financement exposé

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert Axe 2

-**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2024

-**AUTORISE** Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessous référencée.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Gérald MISSOUR

